

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2024
CONVOCATION DU 09 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers :

- En exercice	:	23
- Présents	:	14
- Représentés	:	3
- Absents :		6
- Votants	:	17

L'an deux mille vingt-quatre, le treize septembre, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

Etaient présents :

Jacques PRIEUR, Alain GUILLON, Dominique DUPAU, Sylvie IMBERT, Eloïse BOUTIN, Jean-Yves LAIGLE, Patricia CARRARA, Marie-Françoise DION, Reynald EPIÉ, Pascale BARDOU, Muriel SALEMBIER, Isabelle MONNIER, Eric SCHMITLIN, Roland BATAILLE.

Étaient représentés :

Laurence BRETON donne pouvoir à Jacques PRIEUR, Claude TILLY donne pouvoir à Sylvie IMBERT, Mylène FAJFER donne pouvoir à Eloïse BOUTIN.

Étaient absents : Gilles LAURENT, Catherine LEROY, Antoine CHIFFOLEAU, Arnaud BECHENNEC, Julie PIERRE, Alexandre LITAUD.

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Marie-Françoise DION est nommée secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION FINANCIERE ENTRE LES COMMUNES DE LA BERNERIE-EN-RETZ ET DES MOUTIERS-EN-RETZ

La commune de LA BERNERIE EN RETZ dispose d'un podium mobile qu'elle prête ponctuellement à la commune des MOUTIERS EN RETZ pour l'organisation d'évènements particuliers. Pour ce faire, la commune de LA BERNERIE EN RETZ doit mobiliser des agents communaux afin de livrer cette scène mobile, l'installer et la récupérer à l'issue des manifestations.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de remboursement des frais engagés par la commune de LA BERNERIE EN RETZ.

Le prêt du podium mobile a eu lieu les 21 juin 2024 et 13 juillet 2024 ; le montant des charges de personnel a été évalué à la somme de 410,00 € par date, soit un montant de 820,00 € au total.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à mains levées et par 17 voix pour :

- **APPROUVE** le projet de convention,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention de refacturation avec la commune des Moutiers-en-Retz selon les conditions recensées dans la convention.

Pour copie conforme, La Bernerie-en-Retz, le 16 septembre 2024,

Le Maire,
Jacques PRIEUR

